

Intégrer les clientèles dites émergentes aux études supérieures :

Mission possible!

Un projet présenté conjointement par:

Le Cégep du Vieux Montréal

Le Collège Montmorency

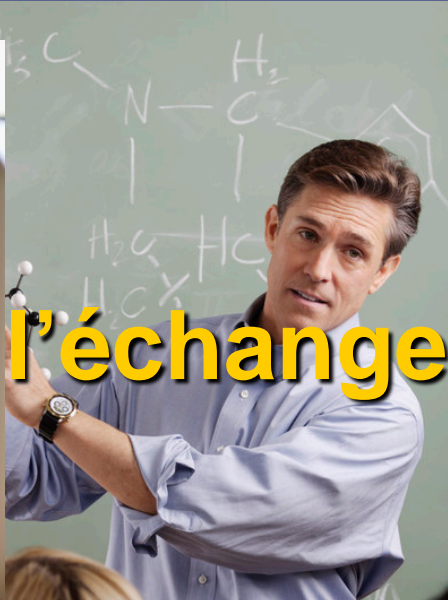
L'Université de Montréal

et l'Université du Québec à Montréal

La mise en commun d'une diversité



La force de l'échange



Le partage de l'expertise



- *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.*
- Saint-Exupéry

Présentateurs

- Hélène Trifiro
- Sylvain Lemay
- Odette Raymond
- Dominique Alarie

Université 
de Montréal


Université du Québec à Montréal

 Cégep du
Vieux Montréal

 COLLÈGE
MONTMORENCY_{INC.}

Déroulement

- Contexte historique et aspect légal
- Nouvelle définition
- Les constats
- Objectifs et activités du projet
- Impacts attendus du projet
- Caractère structurant, durable et novateur du projet
- À votre écoute....

Contexte historique

- 1978: Adoption à l'unanimité de la loi 9 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.
- 1976: Chartes des droits et libertés (1982 Canadienne).
- 1982: Création de la notion de cégeps désignés.
- 1985: Adoption de la politique d'ensemble *À part...égale*.
- 1994: Adoption par la CRÉPUQ d'une politique universitaire d'intégration.
- 2004: Adoption de la loi 56 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.
- 2005-2008 : Actualisation de la politique d'ensemble *À part...égale*, qui deviendra *À part entière!*

Contexte historique

Transformation de la lecture du handicap

- Le handicap défini comme un problème individuel
 - Modèle biomédical
 - Modèle fonctionnel
- Le handicap défini comme un problème social
 - Modèle social
 - Modèle basé sur les droits de la personne
- Le handicap défini comme le résultat entre la personne et son environnement
 - Modèle interactionniste personne/environnement

Aspect légal

- Avec l'adoption en 2004 par l'Assemblée nationale du projet de loi 56, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les établissements d'enseignement ont l'obligation d'intégration des étudiants handicapés.

Nouvelle définition

Office des personnes handicapées du Québec

- Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité ***significative et persistante*** et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.
(Article 1, Loi 56).

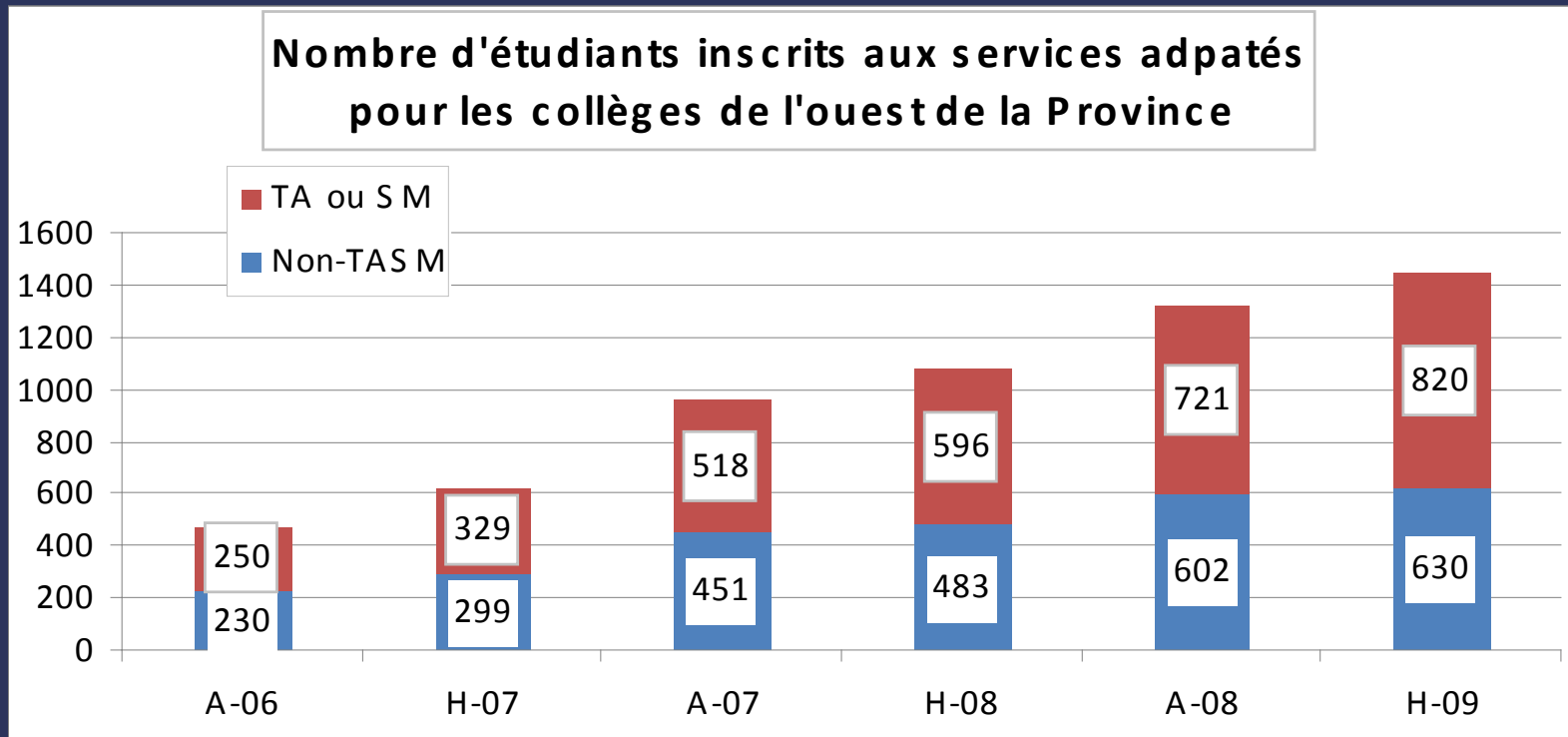
Vocabulaire

- Un *handicap* est un obstacle relié à l'environnement ou aux attitudes
- On va parler de *situation de handicap*
- De *personne ayant des incapacités* ou de *personne en situation de handicap*

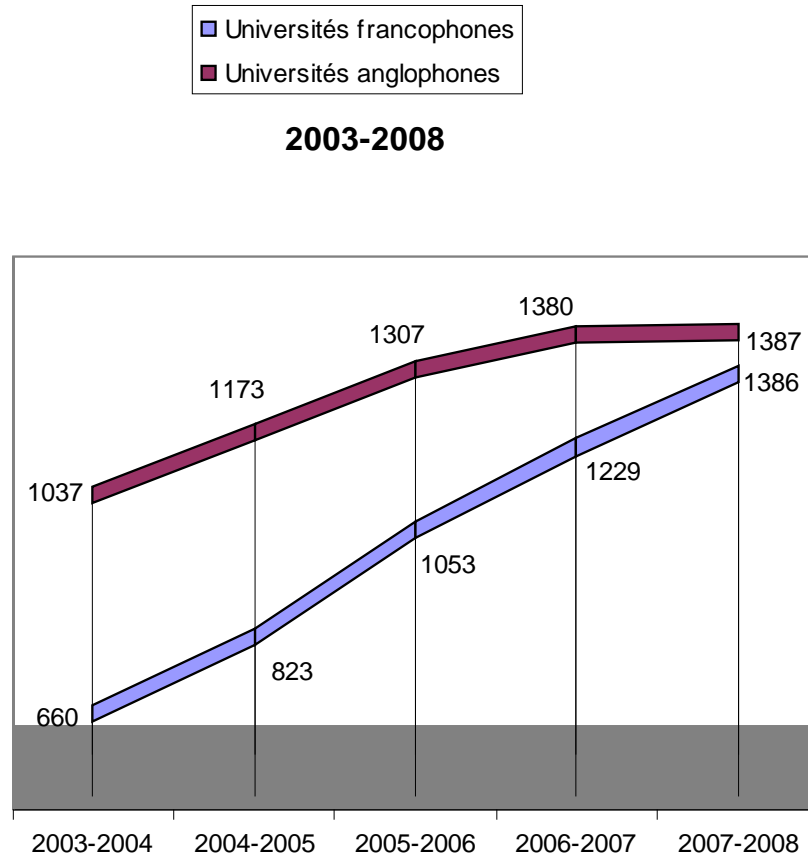
Constats

- Augmentation de la clientèle en situation de handicap
- Complexité des dossiers des étudiants
- Transfert non systématique des dossiers
- Méthodes d'intervention probantes non identifiées
- Les enseignants ressentent le manque de soutien
- L'information ne circule pas

Augmentation de la clientèle

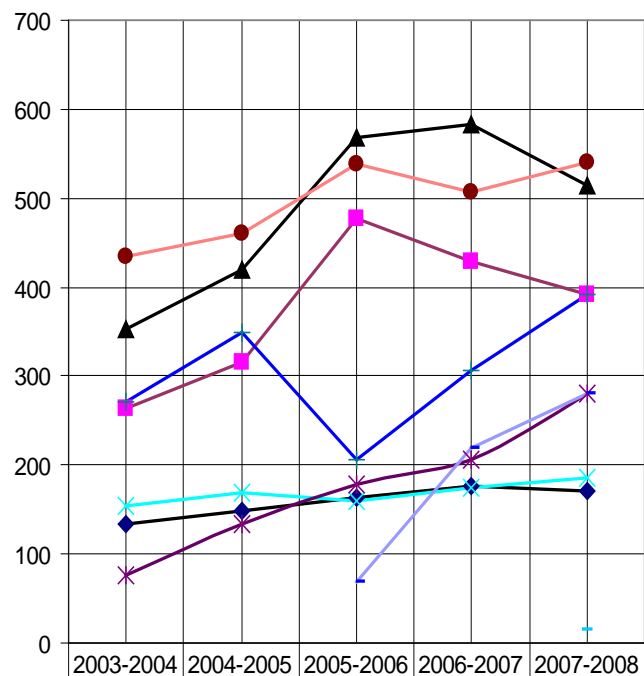


Augmentation de la clientèle



Augmentation de la clientèle

Évolution du nombre par déficience 2003-2008



◆ Déficience auditive	133	148	164	177	171
■ Déficience organique	264	316	477	428	391
▲ Déficience motrice	352	419	569	583	515
✧ Déficience visuelle	154	169	159	175	186
✱ Déficience multiple	76	134	178	206	280
● Troubles d'apprentissage	435	460	538	506	540
+ Trouble de santé mentale	272	350	207	307	391
- Tr. Déficitaire de l'attention *			68	220	280
— Tr. Langage et parole					14

Complexité des dossiers des étudiants

- Ayant des troubles d'apprentissage (TA)
- Ayant un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)
- Ayant un trouble envahissant du développement (TED)
- Ayant un trouble grave de santé mentale (TGSM)

Transfert non systématique des dossiers

- À l'heure actuelle, un étudiant du collégial n'est pas incité à divulguer son dossier nominatif à son arrivée à l'université puisqu'il n'existe pas de continuité assurée quant aux services offerts dans les deux ordres d'enseignement.

Méthodes d'intervention probantes non identifiées

- Les mesures de soutien sont souvent offertes aux étudiants sans être soumises à une évaluation formelle, de sorte que les bonnes pratiques d'interventions sont difficilement identifiables.

Les enseignants ressentent le manque de soutien

- Les enseignants ressentent le manque de soutien lorsqu'ils intègrent dans leurs classes les clientèles dites émergentes
- Absence d'outils pédagogiques éprouvés
- Connaissances de la nature générale des troubles insuffisantes

L'information ne circule pas

- Malgré la bonne volonté des intervenants, la circulation de l'information entre les collèges et les universités est perçue comme nettement insuffisante, pour ne pas dire inexistante au regard des besoins ressentis

Objectifs et activités du projet

- Faciliter la transition interordres (cégep – université) pour les clientèles dites émergentes
- Identifier, harmoniser et consolider les meilleures pratiques en appui à leurs études
- Développer le soutien pédagogique à l'intention des enseignants qui les intègrent dans leurs classes

Objectif 1

Faciliter la transition interordres (cégep – université) pour les clientèles dites émergentes

- Activité 1
- Concevoir et mettre à l'essai des protocoles et des documents (formulaires ou autres) pour assurer une circulation d'information quant au nombre et aux types d'étudiants des deux collèges qui souhaitent poursuivre leurs études dans les deux universités.

- Activité 2
- Assurer un suivi des plans de services et d'accommodements élaborés dans les deux collèges en les ajustant aux réalités propres des études universitaires.

Objectif 1

Faciliter la transition interordres (cégep – université) pour les clientèles dites émergentes

- Activité 3
- Concevoir et offrir des activités de sensibilisation (ateliers, débats, conférences, etc.) aux étudiants des collèges sur des thèmes comme « Qu'est-ce qu'étudier à l'université? » ou « En quoi consiste mon métier d'étudiant à l'université? » ou « Réaliser mon projet de carrière », etc.
- Activité 4
- Établir une banque d'étudiants universitaires ou de diplômés qui ont vécu le passage du collège à l'université en situation de handicap, en vue de réinvestir leurs expériences auprès des étudiants (témoignages sur clips audio ou vidéo, tutorat, mentorat, etc.).

Objectif 2

Identifier, harmoniser et consolider les meilleures pratiques en appui à leurs études

- Activité 5
- Faire l'inventaire des mesures d'accueil, d'aide, d'accommodement et d'accompagnement mises en place dans les quatre milieux.

- Activité 6
- Mener une évaluation qualitative pour identifier les meilleures pratiques en recourant à des experts et en sondant les perceptions des utilisateurs (étudiants et enseignants) au moyen d'études de cas, d'entrevues, de discussions de groupes, de questionnaires, etc.

Objectif 3

Développer le soutien pédagogique à l'intention des enseignants qui les intègrent dans leurs classes

- Activité 7
- Élaborer des outils pédagogiques (guides ou fiches pédagogiques, FAQ, clips vidéo ou audio, suggestions de textes, de matériel pédagogique, de stratégies, méthodes, ressources en ligne, etc.) pour instrumenter les enseignants et soutenir les étudiants dans le processus d'enseignement-apprentissage.
- Activité 8
- Concevoir et offrir des ateliers de formation et des séances d'information à l'intention des enseignants pour les sensibiliser dans un premier temps aux caractéristiques des clientèles et aux enjeux; dans un deuxième temps, leur présenter les nouveaux outils disponibles (livrables des activités 4 et 7) et les meilleures pratiques identifiées (livrable de l'activité 6).

Impacts attendus du projet sur les clientèles visées et les établissements

- Le projet est lié à l'obligation d'intégration des établissements d'enseignement envers les clientèles dites émergentes et les clientèles traditionnelles.
- Le projet vise à renforcer les mesures d'accommodement et d'accompagnement de nos établissements en proposant un modèle d'intégration qui permettra d'assurer dans le milieu universitaire la continuité des services offerts au collégial et d'offrir du soutien pédagogique aux enseignants des deux ordres d'enseignement. On peut considérer que le développement d'un nouveau modèle de collaboration institutionnelle et organisationnelle en enseignement supérieur constituera un autre impact important du projet.

Caractère structurant, durable et novateur du projet

- Ce projet peut jouer le rôle d'expérience pilote, qui par la suite, servira de cadre de référence pour structurer les interventions. Les établissements partenaires pourront d'abord intégrer dans les services concernés le modèle d'intégration et les ressources pédagogiques qui en font partie. Le modèle pourra ensuite être utilisé avec les adaptations nécessaires par d'autres collèges et d'autres universités.
- Des activités récurrentes seront mises en place et intégrées dans les processus de gestion courante des partenaires, ce qui assurera la pérennité, à l'interne, dans nos établissements.
- Une large diffusion du modèle d'intégration en favorisera la pérennité à l'externe, à travers les réseaux d'enseignement supérieur, les partenaires associatifs soutenant le projet et dans tout le réseau.

Partenaires

- AQICEBS
- AQETA
- ATEDM
- CAMO-PH
- CCDMD
- CREP
- COPHAN
- IRD
- MSSS
- OPHQ
- PRISE II
- CRDI
- Société Québécoise de la schizophrénie

À votre écoute...



Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis !
Saint-Exupéry